



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 148 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2017 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2016.

Le Compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte administratif 2017 a été présenté au Conseil municipal du 9 avril 2018. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2017 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels étaient par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services et du patrimoine
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de l'État
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (Rénovation de l'école maternelle du centre et création d'une maison de la musique, création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisport, rénovation du groupe scolaire Bouchesèche).

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 474 687,40 €	20,22 % des dépenses réelles de fonctionnement	-0,25 % par rapport à l'année 2016
Charges de personnel :	4 468 898,58 €	61,26 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,9 % par rapport à l'année 2016
Atténuations de produits :	514 955,47 €	7,06 % des dépenses réelles de fonctionnement	+24,12 % par rapport à l'année 2016
Autres charges de gestion courante :	749 247,30 €	10,27 % des dépenses réelles de fonctionnement	+8,59 % par rapport à l'année 2016
Charges financières :	79 383,09 €	10,88 % des dépenses réelles de fonctionnement	-10,76 % par rapport à l'année 2016
Charges exceptionnelles :	7 300,15 €	0,1 % des dépenses réelles de fonctionnement	-54,77 % par rapport à l'année 2016

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	96 297,96 €	0,97 % des recettes réelles de fonctionnement	-33,10 % par rapport à l'année 2016
Produits des services :	1 261 693,66 €	12,67 % des recettes réelles de fonctionnement	+7,23 % par rapport à l'année 2016
Impôts et taxes :	5 588 207,43 €	56,12 % des recettes réelles de fonctionnement	+4,59 % par rapport à l'année 2016
Dotations et participations :	1 682 722,34 €	16,9 % des recettes réelles de fonctionnement	-6,92 % par rapport à l'année 2016
Autres produits de gestion courante :	245 078,41 €	2,46 % des recettes réelles de fonctionnement	+97,09 % par rapport à l'année 2016
Produits exceptionnels :	1 082 842,88 €	10,88 % des recettes réelles de fonctionnement	+741,97 % par rapport à l'année 2016

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2017 ont été de 11 275 591,07 € et les recettes totales de 15 476 604,15€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 4 201 013,08 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2017, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 344 803,03 €, dont 2 001 430,01 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment au chantier de rénovation de l'école maternelle du centre, à l'isolation de l'école élémentaire Bouchesèche, au début des travaux de création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisport, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 358 794,66 €, et des subventions ont été versées pour 286 198,80 €. Enfin, l'excédent antérieur capitalisé était de 100 464,25 € et l'excédent d'investissement reporté était de 1 851 457,05 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2017, l'épargne brute était de 2 741 753,78 €. L'épargne nette était de 2 339 673,28 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2017, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 2 243 287,80 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2017, la capacité de désendettement était de 0,82 an.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2017 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 659,24
- Produit des impositions directes / population = 423,40
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 899,85
- Dépenses d'équipement brut / population = 180,88
- Encours de dette / population = 202,74
- DGF / population = 74,34
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 61,26 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 92,94 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 20,10 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 22,53 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2017, le personnel communal se composait de 155 agents (96 à temps complet et 59 à temps non complet), représentant 108,86 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

78% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 26 postes
- Filière technique : 44 postes
- Filière sociale : 39 postes (30 agents rattachés au service petite enfance et 9 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 4 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 18 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 24 postes (21 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 468 898,58 € en 2017.

Fait à Hoenheim, le 28 mars 2018



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim
Vice-président de l'Eurométropole